OBO-Werke GmbH
Am Bahnhof 5 · 31655 Stadthagen · Germany
Telefon (0 57 21) 78 01-0
Telefax (0 57 21) 7 78 55
www.obo-werke.de
info@obo-werke.de
USt-Id: DE171274404
St -Nr : 44/210/02193

Date d'impression : 08.01.2018 Création : 14.06.2016

1.) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial :	**RenShape® BM 5185**
Utilisation de la substance/du mélange :	Non disponible
Fabricant/Fournisseur :	OBO-Werke GmbH Am Bahnhof 5 D-31655 Stadthagen – Allemagne Téléphone ++49/5721/7801-0 Télécopie ++49/5721/77855

Veuillez noter qu' aucune fiche de données de sécurité n'est pas prescrite par le législateur pour ce produit.

2.) DANGERS POSSIBLES.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Article

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS)
Non classé

Classification selon la directive 67/548/CEE (DSD)
Non classé.

Voir point 16 pour la teneur intégrale des phrases R et H indiquées ci-dessus. Voir point 11 pour des informations détaillées sur les répercussions sur la santé et les symptômes.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de dangers

Mot de signalisation :	Pas de mot de signalisation
Remarques sur les dangers :	Pas d'effets particuliers et de remarques sur les dangers connus.

Consignes de sécurité

Prévention :	Non applicable
Réaction :	Non applicable
Entreposage :	Non applicable
Évacuation :	Non applicable
Éléments d'étiquetage complémentaires :	Non applicable

2.3. Autres dangers

La substance remplit les critères pour le PBT selon le règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII :
Non disponible
La substance remplit les critères pour le vPvB selon le règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII :
Non disponible
Autres dangers qui n'aboutissent pas à une classification :
Non disponible

3.) COMPOSITION / INDICATIONS SUR LES COMPOSANTS

Article/Préparation : Article
Famille chimique/Critères : Polyuréthane

		Classification		
Nom du produit/ Identificateurs de la substance contenue	%	67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CPL]	Type
RenShape® BM 5185	60 - 100	Non classé Voir point 16 pour la teneur intégrale des phrases R indiquées ci-avant	Non classé Voir point 16 pour la teneur intégrale des phrases H indiquées ci-avant	[A]

Ne contient pas d'autres substances qui, selon le niveau actuel des connaissances du fournisseur, sont classées et contribuent à la classification de la substance et qui doivent de ce fait être citées dans ce point.

Type
[A] Composant
[B] Salissure
[C] Agent supplémentaire stabilisant

Dans la mesure où elles sont disponibles, les valeurs limites pour l'exposition au poste de travail sont fournies au point 8.

4.) MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours :

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau et soulever occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Contrôler si la victime porte des lentilles de contact et, dans l'affirmative, les retirer. En cas d'irritation, faire appel à un médecin.

Inhalation : Amener la personne concernée à l'air frais et la tranquilliser dans une position qui facilite la respiration. Si des symptômes apparaissent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau, ôter les vêtements et les chaussures souillés. Si des symptômes apparaissent, faire appel à un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Amener la personne concernée à l'air frais et la tranquilliser dans une position qui facilite la respiration. Si des symptômes apparaissent, faire appel à un médecin. Si la substance a été avalée et si la personne est consciente, lui faire boire de l'eau en petites quantités. Ne pas provoquer de vomissements, sauf sur instruction expresse du personnel médical. Si des symptômes apparaissent, faire appel à un médecin.

Protection des secouristes : Aucune mesure liée à un risque personnel ou qui n'a pas été suffisamment entraînée ne doit être prise.

4.2. Symptômes et effets aigus ou différés les plus importants ainsi que répercussions aiguës possibles sur la santé :

Contact avec les yeux : Pas d'effets ou de dangers particuliers connus
Inhalation : Pas d'effets ou de dangers particuliers connus
Contact avec la peau : Pas d'effets ou de dangers particuliers connus
Ingestion : Pas d'effets ou de dangers particuliers connus

Signes/Symptôme d'une surexposition
Contact avec les yeux : Pas de données spécifiques
Inhalation : Pas de données spécifiques
Contact avec la peau : Pas de données spécifiques
Ingestion : Pas de données spécifiques

4.3. Remarques sur la nécessité de faire immédiatement appel à un médecin ou d'un traitement spécial

Consignes pour le médecin: Traiter les symptômes. En cas d'ingestion ou d'inhalation de plus grandes quantités, contacter immédiatement un spécialiste des poisons.
Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.

5.) MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1. Produits d'extinction :

Produits appropriés : Utiliser un produit d'extinction également approprié pour les incendies voisins.

Produits inappropriés : Non connus

5.2. Dangers particuliers émanant de la substance ou du mélange

Dangers émanant de la substance ou du mélange :
Pas de risque d'incendie ou d'explosion particulier

Produits de décomposition thermiques dangereux :
Pas de données spécifiques

5.3. Remarques sur la lutte contre les incendies

Mesures de protection spéciales pour les sapeurs-pompiers :
En cas d'incendie, délimiter immédiatement les lieux de l'incendie et évacuer toutes les personnes de la zone de danger. Aucune mesure liée à un risque personnel ou qui n'a pas fait l'objet d'un entraînement suffisant ne doit être prise.

Équipement de protection spécial pour la lutte contre les incendies :
Les sapeurs-pompiers doivent porter une tenue de protection adéquate et des appareils de protection des voies respiratoires indépendants de l'air ambiant à protection intégrale du visage qui fonctionnent en mode de surpression. Les tenues pour sapeurs-pompiers (casques, bottes et gants compris), qui respectent la norme européenne EN 469, procurent une protection de base en cas d'accidents avec les produits chimiques.

6.) MESURES EN CAS DE DÉGAGEMENT INVOLONTAIRE

6.1. Mesure de précaution liée aux personnes, équipements de protection et méthodes à appliquer en cas d'urgence

Pour les personnes qui ne sont pas des sauveteurs :
Ne prendre aucune mesure liée à un risque personnel ou n'ayant pas fait l'objet d'un entraînement suffisant. Évacuer l'environnement. Interdire l'accès au personnel inutile et non protégé. Ne pas toucher à ou marcher dans la substance épandue. Porter un équipement de protection individuel approprié.

Pour les secouristes :
Si une tenue spéciale est nécessaire pour manipuler la substance épandue, respecter le point 8 relatif aux matériels appropriés et non appropriés. Voir aussi les informations contenues au point « Pour les personnes qui ne sont pas des sauveteurs ».

6.2. Mesures de protection de l'environnement :

Avertir les services compétents si le produit a causé des nuisances à l'environnement (systèmes des eaux usées, eaux de surface, sol ou air).

6.3. Méthodes et matériel pour la rétention et le nettoyage :

Petites quantités dégagées :
Évacuer les récipients de la zone d'échappement. Aspirer le produit ou le rassembler avec un balai et le déverser dans un conteneur à déchets portant des inscriptions adéquates. Évacuer auprès d'une entreprise d'élimination des déchets reconnue.

Grandes quantités dégagées :
Évacuer les récipients de la zone d'échappement. Éviter une infiltration dans les égouts, les eaux, les sous-sols ou les zones fermées. Aspirer le produit ou le rassembler avec un balai et le déverser dans un conteneur à déchets portant des inscriptions adéquates. Évacuer auprès d'une entreprise d'élimination des déchets reconnue. Remarque : voir point 1 pour les interlocuteurs en cas d'urgence et point 13 pour les indications sur l'évacuation.

6.4. Renvoi à d'autres points :

Voir point 1 pour des informations sur les contacts en cas d'urgence.
Voir point 8 pour des informations relatives à un équipement de protection individuel approprié.
Voir point 13 pour d'autres indications sur le traitement des déchets.

7.) MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1. Mesures de protection pour une manipulation sûre :

Pas de mesures particulières nécessaires.

7.2. Conditions pour un entreposage sûr sous prise en considération d'incompatibilités :

Entreposer conformément aux prescriptions locales.

7.3. Utilisations finales spécifiques :

Recommandations :	Non disponible
Solutions spécifiques pour le secteur industriel :	Non disponible

8. LIMITATION ET SURVEILLANCE DE L'EXPOSITION/ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

8.1. Paramètres à surveiller

Valeurs limites au poste de travail : Pas de valeurs limites d'exposition connues.

Méthodes de surveillance recommandées :
Si ce produit contient des substances avec des limites d'exposition, une surveillance personnelle, atmosphérique (liée au poste de travail) ou biologique est éventuellement nécessaire pour déterminer l'efficacité de l'aération ou d'autres appareils de protection des voies respiratoires. Il convient de renvoyer à la norme européenne EN 689 pour les méthodes de détermination de l'exposition par inhalation aux substances chimiques et aux documents nationaux pour les méthodes de détermination de substances dangereuses.

Concentrations à effets dérivées : Pas de valeurs DNEL disponibles.
Concentrations à effets prédites : Pas de valeurs PNEC disponibles.

8.2. Limitation et surveillance de l'exposition

Mesures techniques appropriées :
Pas de prescriptions d'aération particulières. Une bonne aération habituelle des locaux devrait suffire pour limiter l'exposition du personnel aux substances nocives de l'air. Si ce produit contient des substances à valeurs limites d'exposition, utiliser des chambres de processus, des installations d'air d'échappement locales ou d'autres équipements techniques pour maintenir l'exposition du personnel en dessous des valeurs limites recommandées ou prescrites par la loi.

Mesures de protection personnelles

Mesures d'hygiène :
Se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation de produits chimiques et à la fin d'une journée de travail ainsi qu'avant de manger, de fumer et de se rendre aux toilettes. Choisir des méthodes appropriées pour éliminer les vêtements contaminés.

Protection des yeux/du visage :
Si l'appréciation des risques le requiert, des lunettes de protection conformes à une norme reconnue devraient être portées pour éviter une exposition à des projections de liquides, de brouillards, de gaz ou de poussières.

Protection du corps/des mains :
Pas de mesures particulières nécessaires.

Protection corporelle :
Pas de mesures particulières nécessaires.

Autre protection de la peau :
Choisir des chaussures adéquates et des mesures de protection cutanées supplémentaires sur la base de la tâche devant être effectuée et des dangers qui y sont liés et les faire autoriser de préférence par un spécialiste.

Protection des voies respiratoires :
Pas de mesures particulières nécessaires.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement :
Les émissions des équipements d'aération et de processus devraient être contrôlées pour garantir qu'ils sont conformes aux exigences des lois sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des laveuses d'air d'échappement, des filtres ou des modifications techniques des installations de processus sont nécessaires pour réduire les émissions à des valeurs acceptables.

9.) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect

État physique :	Bloc
Couleur :	orange
Odeur :	Inodore
Seuil d'odeur :	Non disponible
pH :	Non disponible
Point de fusion/congélation :	Non disponible
Début et plage d'ébullition :	Non disponible
Point d'inflammation :	Creuset fermé : Non applicable
Taux d'évaporation :	Non disponible
Inflammabilité (matière solide, gaz) :	Non disponible
Durée de combustion :	Non disponible
Vitesse de combustion :	Non disponible
Inflammabilité supérieure /inférieure ou limites d'explosion :	Non applicable
Pression de la vapeur :	Non applicable
Densité de la vapeur :	Non disponible
Densité :	470 kg/m³
Solubilité(s) :	Non disponible
Coefficient d'octanol/de répartition d'eau :	Non disponible
Température d'inflammation :	Non disponible
Viscosité :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Propriétés d'explosions :	Non disponible
Propriétés d'oxydation :	Non disponible

9.2. Autres indications :

Pas d'autres informations.

10.) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité :

Aucune donnée spéciale relative à la réactivité n'existe pour ce produit ou ses substances.

10.2. Stabilité chimique :

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune réaction dangereuse ne se produit lors de conditions d'entreposage normales et en cas de réactions dans le cadre d'une utilisation normale.

10.4. Conditions à éviter :

Pas de données spécifiques.

10.5. Matériaux non compatibles :
Pas de données spécifiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux :
Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait se former sous des conditions d'entreposage et d'utilisation normales.

11.) INDICATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Indications sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë
Conclusion/Résumé : Non disponible

Irritation/Effet caustique
Conclusion/Résumé : Non disponible

Sensibilisation
Conclusion/Résumé : Non disponible

Mutagénicité
Conclusion/Résumé : Non disponible

Carcinogénicité
Conclusion/Résumé : Non disponible

Toxicité à la reproduction
Conclusion/Résumé : Non disponible

Tératogénicité
Conclusion/Résumé : Non disponible

Toxicité spécifique pour les organes (après une seule exposition) : Non disponible

Toxicité spécifique pour les organes (après une exposition répétée) : Non disponible

Risque d'aspiration : Non disponible

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible

Répercussions aiguës possibles sur la santé :
Contact avec les yeux : Pas d'effets et de dangers particuliers connus
Inhalation : Pas d'effets et de dangers particuliers connus
Pas d'effets et de dangers particuliers connus
Ingestion : Pas d'effets et de dangers particuliers connus

Symptômes en raison des propriétés physiques, chimiques et toxicologiques :
Contact avec les yeux : Pas de données spécifiques
Inhalation : Pas de données spécifiques
Contact avec la peau : Pas de données spécifiques
Ingestion : Pas de données spécifiques

Répercussions différées et immédiates ainsi que chroniques d'une exposition de courte durée et de longue durée :

Exposition de courte durée
Répercussions immédiates possibles : Non disponible
Répercussions différées possibles : Non disponible

Exposition de longue durée
Répercussions immédiates possibles : Non disponible
Répercussions différées possibles : Non disponible

Répercussions chroniques possibles sur la santé : Non disponible

Conclusion/Résumé : Non disponible
Généralités : Pas d'effets et de dangers particuliers connus
Carcinogénicité : Pas d'effets et de dangers particuliers connus
Mutagénicité : Pas d'effets et de dangers particuliers connus
Tératogénicité : Pas d'effets et de dangers particuliers connus

Répercussion sur le développement : Pas d'effets et de dangers particuliers connus

Répercussion sur la fécondité : Pas d'effets et de dangers particuliers connus

Autres indications : Non disponible

12.) INDICATIONS LIÉES À L'ENVIRONNEMENT

12.1. Toxicité :
Conclusion/Résumé : Non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité :
Conclusion/Résumé : Non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol :
Coefficient de répartition sol/eau (Koc) : Non disponible
Mobilité : Non disponible

12.5. Résultats de l'appréciation PBT et vPvB :
PBT : Non disponible
vPvB : Non disponible

12.6. Autres effets nocifs : Pas d'effets et de dangers particuliers connus

13.) REMARQUES RELATIVES À L'ÉVACUATION

13.1. Procédés de traitement des déchets, d'évacuation :
Selon le règlement sur le répertoire des déchets en vigueur, les déchets doivent être affectés au type déchets en rapport avec leur origine. C'est pourquoi une détermination précise d'un numéro de clé de déchet n'est pas possible. Les emballages complètent vides doivent être dirigés vers un centre de recyclage. Les emballages qui contiennent des restes de substances dangereuses ou souillés par des substances dangereuses ainsi que les emballages non complètement vides doivent être évacués comme le produit de manière conforme au règlement et sans nuire.

14.) INDICATIONS SUR LE TRANSPORT

	ADR/RID – ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1. Numéro UN	Non soumis	Non réglé	Non réglé
14.2. Désignation d'expédition UN			
14.3. Classe de danger de transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non
14.6. Mesures de précaution particulières pour l'utilisateur	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Informations supplémentaires	-	-	-

14.7. Transport en vrac selon annexe II de la convention MARPOL 73/78 et le code IBC :
Non disponible

15.) PRESCRIPTIONS LÉGALES

15.1. Dispositions sur la sécurité, la santé et la protection de l'environnement Règlement CE (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV – Liste des substances soumises à une obligation d'homologation

Substances particulièrement préoccupantes :
Aucun des composants n'est répertoriés.

Annexe XVII – Restrictions de fabrication, de mise en circulation et d'utilisation de certaines substances dangereuses, mélanges et produits :
Non applicable.

Autres dispositions de l'UE
Informations REACH :

Les substances contenues dans les produits OBO sont :
- préenregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs et/ou
- sont exclues du règlement REACH et/ou
- sont soumises au règlement REACH, mais sont exclues de l'obligation d'enregistrement.

Inventaire européen : Non disponible

Prescriptions nationales
Catégorie de pollution des eaux : non polluant pour l'eau selon annexe n° 4 (selon VwVws du 17 mai 1999)

Directives techniques Air : Numéro TA-Luft 5.2.1 : 100 %

15.2. Appréciation de la sécurité de la substance :
Ce produit contient des substances pour lesquelles des appréciations de substances sont encore nécessaires.

16.) AUTRES INDICATIONS

Indique les informations modifiées depuis la dernière version.
Abréviations et acronymes :

ATE	= Valeur estimée de la toxicité aiguë
CLP	= Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage [Règlement (CE) n° 1272/2008]
DNEL	= Valeur limite sans effets déduite
Phrase EUH	= Mention de danger spécifique à CLP
PNEC	= Concentration sans effets estimée
RRN	= Numéro d'enregistrement REACH

Texte intégral des phrases H raccourcies :	Non applicable
Texte intégral des classifications [CLP/GHS] :	Non applicable
Texte intégral des phrases R raccourcies :	Non applicable
Texte intégral des classifications [DSD/DPD] :	Non applicable

Remarque pour le lecteur :
Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité correspondent au niveau de connaissances au moment de la publication. Elles ne représentent aucune promesse de propriétés. En ce qui concerne la garantie, seules les fiches de données des produits et les conditions générales de vente sont valables. Veuillez tenir compte de la fiche de données du produit avant de l'utiliser et de le transformer.

Stadthagen, 08.01.2018